

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :  
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
 — 10 fr. pour six mois,  
 — 6 fr. pour trois mois.  
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 4 Janvier.

Circulaire de M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur, dont on connaît la récente circulaire invitant MM. les préfets à envoyer chaque mois un rapport succinct et précis sur les besoins et la situation de leurs départements, vient d'adresser à ces mêmes fonctionnaires de nouvelles instructions destinées à compléter les premières. M. le ministre expose ses vœux qui seront certainement comprises et fidèlement remplies :

Paris, le 23 décembre 1859.

Monsieur le Préfet,

Dans une de mes précédentes circulaires, je vous prescrivais de faire une guerre incessante aux écritures inutiles. Pour que cette prescription ne reste pas sans fruit, je vous prie de rechercher avec soin et de me signaler tout ce qui, dans vos rapports par écrit, d'une part avec le ministre, et de l'autre avec les sous-préfets et les maires, peut être simplifié ou supprimé. Je demande le même travail à tous vos collègues, et de l'ensemble des observations qui me seront transmises, j'espère bien pouvoir faire sortir quelque chose de pratique et d'efficace pour la plus prompte exécution des affaires.

Une mesure que, dès aujourd'hui, je crois devoir vous signaler comme des plus utiles dans ce but, c'est de substituer, toutes les fois que cela vous est possible et que la nature de l'affaire le comporte, l'examen de la question par vous-même, sur les lieux, aux lenteurs habituelles de l'instruction par écrit.

En une heure, sur place, ayant les choses sous les yeux et autour de vous les intéressés et l'autorité locale, vous en aurez plus appris qu'en plusieurs semaines de correspondance administrative : votre présence aplanira singulièrement les difficultés ; vous jugerez mieux et beaucoup plus vite.

Puis, en voyant fréquemment au milieu d'elles le premier magistrat du département,

actif, bienveillant, s'occupant sans relâche de leurs affaires et de leurs intérêts, les populations auront de jour en jour pour lui plus de déférence, plus de confiance, plus d'affection : votre force pour faire le bien en sera doublée.

Un autre point appelle aussi toute votre attention.

En dehors et au-dessus des affaires courantes, objet de vos soins quotidiens, il n'est guère de départements où ne se trouvent quelques affaires principales, auxquelles se rattachent parfois depuis longtemps les vœux de tout un pays et dont la mise à bonne fin doit être pour lui un événement heureux laissant dans les esprits un long et bon souvenir. Occupez-vous activement de ces affaires capitales ; je vous y aiderai de tout mon pouvoir. Il est bon que les populations vivent dans ce sentiment de quiétude que leur donne une administration soignée de leurs intérêts, sous l'égide d'un gouvernement calme et fort ; mais tout en faisant le bien de chaque jour, il est bon aussi, quand l'occasion s'en présente, de réveiller plus spécialement par un bienfait exceptionnel le sentiment de la reconnaissance publique.

Je recommande fortement ces indications à votre zèle : conduire vite et bien les affaires, faire aimer le gouvernement de l'Empereur, tel est le double devoir de tout fonctionnaire, et surtout celui des préfets.

Recevez, M. le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'intérieur,

Signé, BILLAULT.

La caisse des dépôts et consignations vient de modifier les conditions des emprunts à contracter auprès de son administration pendant l'exercice 1860. La commission de surveillance a décidé que les emprunts dont l'amortissement ne dépasserait pas le terme de huit années pourraient être réglés à l'intérêt de 4 1/2 pour cent. Le taux de 5 pour cent est maintenu au-delà de ce terme, et le maximum de durée reste fixé à dix années. Cette nouvelle disposition sera appliquée aux emprunts à l'égard desquels la caisse des dépôts et consignations n'a pris

encore aucun engagement. Jusqu'ici, les communes ne profitaient de l'intérêt à 4 1/2 que lorsque leurs emprunts devaient s'amortir en cinq années au plus. La modification qui vient d'être adoptée leur offre donc de véritables avantages.

L'administration du chemin de fer du Nord vient d'apporter de notables améliorations dans son service de Paris à Bruxelles. A dater du 1<sup>er</sup> janvier, deux nouveaux trains sont organisés, l'un partant de Paris à 9 heures du matin, passant par Maubeuge et Mons, et effectuant le trajet total en six heures quarante-cinq minutes ; l'autre passant par Valenciennes et Quiévrain, partant à 10 heures 15 minutes du matin.

Par le premier de ces trains, les voyageurs parcourent en six heures quarante-cinq minutes 370 kilomètres ; c'est un exemple de vitesse qui ne sera sans doute pas perdu pour les autres chemins de fer.

Nous voyons encore dans les modifications du service du chemin de fer du Nord qu'à dater du 1<sup>er</sup> janvier on part de Paris pour Cologne à 9 heures 15 minutes du matin, et que l'on arrivera à destination à 8 heures 30 minutes du soir. Ainsi en onze heures quinze minutes on aura franchi 507 kilomètres.

Un nouvel exemple de sévérité légitime vient d'être donné par l'administration préfectorale du Nord.

Le sieur Bodelet, cabaretier, avait retenu dans son établissement un assez grand nombre d'ouvriers qui s'enivraient chez lui, pendant plusieurs jours, à l'occasion de la Saint-Eloi. Ces buveurs ébriés étaient, pour la plupart, de pauvres journaliers inscrits sur la liste des indigents ; or, tandis que l'ivrognerie dévorait leurs dernières ressources, les femmes et les enfants manquaient de pain au logis. Instruits de ces circonstances, M. le préfet a pris un arrêté en vertu duquel l'établissement du sieur Bodelet est et demeure fermé définitivement.

Il est bon de rendre cette décision publique, afin que les cabaretiers du Nord sachent bien de quelle manière on réprime leurs facilités coupables.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Une soirée artistique, composée d'expériences de physique-mathématique, de mnémotechnie et de prescience divinatrice, aura lieu ce soir dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

Nous donnons, plus loin, le programme de cette soirée où bien des surprises attendent les amateurs.

Il ne s'agit point d'offrir au public ce qu'on est convenu d'appeler des tours d'escamoteur. Ici, pas de cabinet avec instruments à étaler, pas de boîtes à double fond ; ni pigeons, ni lapins qui fassent leur apparition sur une table préparée ; ces intéressants animaux n'ont pas les honneurs de la mise en scène : il n'y a rien de toutes ces choses trop connues. C'est de l'art, mais un art merveilleux poussé jusqu'à ses extrêmes limites.

M. de Caston est un expérimentateur sérieux : les plus grandes difficultés, les problèmes les plus compliqués ne sont rien pour lui ; c'est ce qui donne un si grand charme à ses expériences. Les incrédules se changent en admirateurs et rendent justice à son incontestable savoir.

Nous n'irons pas, après tant d'autres, insister sur le mérite réel de M. Alfred de Caston. Il est impossible de comprendre à quelle source mystérieuse on peut puiser un talent si vrai, si admirable, et qui mérite quelque chose de mieux que tout ce que nous pourrions en dire.

J. R.

Trois ouvriers maçons, occupés aux travaux que l'on exécute à l'église Notre-Dame, ont été blessés par suite de la rupture d'un échafaudage occasionné par la chute d'une pierre.

Ces ouvriers ont été transportés immédiatement à l'hôpital.

On assure que leurs blessures n'offrent pas de gravité.

Un incendie vient de détruire, dans la nuit du 2 au 3, un matériel de fabrique de chicorée situé rue de Tournay, à Tourcoing.

La cause de cet incendie est encore inconnue. La perte, évaluée à 2,000 fr., est couverte par l'assurance.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX  
 DU 4 JANVIER 1860.

N° 10.

## UN CONSPIRATEUR(\*)

Par RIDDERSTAD.

Pour faire suite au *Traban*.

VIII

Une nouvelle intrigue de cour. (Suite).

— Et perdre celui que vous aimez.  
 — Non, son génie nous sauvera tous. Espérez-en lui et en l'avenir.

— Vous oubliez quelles sont déjà les intentions de Reuterholm. S'il obtient de la commission médicale la déclaration que le jeune roi a l'esprit dérangé, et qu'il est incapable de gouverner, les états prolongeront indéfiniment sa minorité. Quel avenir aurons-nous alors ?  
 Mademoiselle Rudenskold était profondément ébriantée.

(Reproduction interdite.)

« Vous prétendez, dit-elle, qu'il est en mon pouvoir de détourner tous ces coups ?

— Par le ciel ! un seul mot de votre bouche, et vous ferez du régent tout ce qu'il vous plaira.

— Vous croyez ?  
 — L'influence de Reuterholm fera place à celle de Feldmans.

— Ah !...  
 — Notre jeune roi vous devra sa couronne.  
 — Mon Dieu !

— N'hésitez pas, mademoiselle, le sort de la patrie est dans vos mains.

— Eh bien, j'ai réfléchi, et ma résolution est prise. Ecoutez-moi un instant. Vous convenez que les crimes sont communs aux deux sexes ; mais avouez, monsieur, qu'il en est un qu'une femme ne doit jamais commettre.

— Lequel ?

— Le crime d'infidélité à son amour.

— Vous avez donc résolu... ?

— De ne jamais trahir mon cœur.

— Eh bien, mademoiselle ?

— Vous avez entendu ma réponse. Ehrenstrom se tut.

Le duc régent avait conçu un amour excessif pour mademoiselle Rudenskold, qui nous l'apprend elle-même dans ses mémoires encore inédits. Lorsque Feldmans eut quitté la Suède, tous les partis se la disputèrent. Celui de Feldmans la sollicitait de répondre à l'inclination du prince pour sauver la patrie, relever l'influence du parti et renverser Reuterholm, qui, de son côté, la voyait du plus mauvais œil, parce qu'il redoutait l'empire qu'elle aurait pu exercer sur le duc.

La porte ne tarda pas à s'ouvrir, et les membres de la commission médicale vinrent se pla-

cer, graves et silencieux, à l'un des côtés de la pièce.

« Voyez-vous, voici déjà ces messieurs. Eh bien ?

— Vous avez du jugement, mais pas de cœur, monsieur ; autrement vous respecteriez mes souffrances.

— Leur décision sera l'arrêt de Feldmans.

— Du parti, voulez-vous dire ?

— Le parti, c'est Feldmans : si le premier succombe, il entraînera l'autre.

— Chut !

Une porte latérale s'ouvrit, et le jeune roi parut.

« Voilà le délinquant. »

Gustave avait l'air plus souffrant que jamais. Une sombre exaltation enflammait son regard.

Il tenait à la main une Bible ouverte.

Abîmé dans ses méditations, il s'arrêta près de la table et finit par s'y arseoir, sans paraître remarquer aucune des personnes présentes.

« Persistez-vous à ne pas croire, mademoiselle, qu'une couronne est en jeu, dit Ehrenstrom.

— Le ciel m'éprouve cruellement. O mon Dieu ! ai-je mérité cette punition ? »

En ce moment, Reuterholm parut derrière Gustave.

« Voici le bourreau ! » dit Ehrenstrom.

Sans apercevoir d'abord ni celui-ci ni mademoiselle Rudenskold, Reuterholm fit un signe au docteur.

« Avez-vous vu ? poursuivit Ehrenstrom.

— Oui. »

L'intrigue avait le champ libre. Feldmans était absent.

Tous les yeux s'arrêtaient sur Gustave avec anxiété.

« Et le cinquième ange sonna de la trompette, lut-il à haute voix dans la Bible, et je vis une étoile qui était tombée du ciel sur la terre, et la clef du puits de l'abîme lui fut donnée. »

« Et il ouvrit le puits de l'abîme, et il s'éleva du puits une fumée, comme la fumée d'une grande fournaise, et le soleil et l'air furent obscurcis de la fumée du puits. »

« Et des sauterelles sorties de la fumée du puits se répandirent sur la terre, et il leur fut donné une puissance comme celle des scorpions de la terre. »

Il se tut un moment et tomba dans une profonde méditation.

« L'infortuné ! murmura mademoiselle Rudenskold, comment le sauver ! »

— Vous seule le pouvez, répondit Ehrenstrom.

— O mon Dieu ! »

Les médecins prenaient des notes.

Reuterholm souriait.

« Et la figure des sauterelles était semblable à des chevaux préparés au combat, et leurs visages étaient comme des visages d'hommes. »

« Et leurs dents étaient comme des dents de lion. »

« Elles portaient des cuirasses comme des cuirasses de fer, et le bruit de leurs ailes était comme un bruit de chariot à plusieurs chevaux courant au combat. »

« Et leur pouvoir était de nuire aux hommes durant cinq mois. »

« Elles avaient au-dessus d'elles pour roi l'Ange de l'abîme, dont le nom en hébreu est Abaddon, et en grec Apollyon. »

Tandis que Gustave lisait, on l'eût pris pour insensé ; déplorable effet de pernicieuses feçons !

« Cinq mois, dit-il, c'est étrange. Ce que je lis est parfaitement conforme à ce que j'ai vu